

Master MIDO Mention : MIAGE & Décision M2 Spécialité « Informatique pour la Finance » Formation classique

Modalités de Contrôle des Connaissances Année universitaire 2009-2010

1) Conditions de délivrance de la seconde année du Master

La délivrance de la seconde année de Master MIAGE&D spécialité IF suivi par l'étudiant est conditionnée par :

- une note supérieure ou égale à 6/20 à chaque enseignement ;
- une note finale, moyenne pondérée du bloc des enseignements obligatoires de la spécialité IF (correspondant à 28 ECTS de cours), supérieure ou égale à 10/20;
- une note finale, moyenne pondérée du bloc des projets obligatoires de la spécialité IF (correspondant à 3 ECTS de cours), supérieure ou égale à 10/20 ;
- une note finale, moyenne pondérée du bloc des enseignements optionnels (correspondant à au moins 9 ECTS), supérieure ou égale à 10/20 ;
- un stage ou un rapport d'activité validé avec une note finale S supérieure ou égale à 10/20 (correspondant à 20 crédits ECTS).

La liste des enseignements obligatoires et optionnels est indiquée en section 6) de ce document.

Un bloc est dit validé si sa note finale est supérieure ou égale à 10/20 et tous les enseignements qui le composent ont une note supérieure ou égale à 6/20.

Au sein de chaque bloc, la pondération d'un enseignement correspond au nombre de crédits ECTS. La note de chaque enseignement est précisée section 7.

2) Conditions d'attribution des mentions

Une note globale NG de la seconde année de Master, en cas de délivrance, est obtenue selon la formule : NG = 2/3 A + 1/3 S, où A est la moyenne générale de tous les enseignements (obligatoires et optionnels) et S est la note de stage, pondérées par les crédits ECTS correspondants.

Une mention est délivrée par le jury du Master, sous réserve que la note A soit supérieure ou égale à 12, dans les cas suivants :

- mention Assez Bien si $12 \le NG < 14$
- mention Bien si $14 \le NG < 16$
- mention Très Bien si NG ≥ 16

3) Jury de première session

Une fois connus les résultats de la première session, le jury indiquera, le cas échéant, les enseignements que l'étudiant devra repasser à la deuxième session. Pour un bloc non validé, l'étudiant conserve nécessairement les notes des enseignements qui sont supérieures ou égales à 10 et peut conserver les notes des enseignements qui sont supérieures ou égales à 6.

Pour un bloc non validé, lorsque l'étudiant choisit de repasser ou non à la deuxième session un enseignement dont la note est inférieure à 10 et supérieure ou égale à 6, ce choix doit être communiqué dans les 10 jours suivant la date du jury. En l'absence d'indication de ce choix, la note est conservée.



La note attribuée à tout enseignement repassé en deuxième session remplace la note attribuée en première session.

4) Jury de seconde session

A l'issue de la deuxième session, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés «reçus» ou «ajournés». Le jury peut valider un bloc qui ne satisfait pas les conditions indiquées en section 1. Dans ce cas, la note finale du bloc est conservée.

Le jury peut attribuer une mention à un étudiant ne correspondant pas aux exigences précisées en section 2.

Dans le cas d'un stage ou d'un projet professionnel non terminé à la date du jury, celui-ci peut suspendre la décision vis-à-vis de l'étudiant concerné à condition que l'achèvement du travail ne nécessite pas une nouvelle inscription administrative.

Le jury statue sur le cas des étudiants ajournés, indiquant s'ils sont autorisés à redoubler ou non. En cas de redoublement, l'étudiant conserve :

- les blocs validés ;
- le stage / rapport d'activité s'il est validé ;
- tous les enseignements de note finale supérieure ou égale à 10 des blocs non validés ;

L'étudiant peut choisir de conserver ou non lors de la réinscription pédagogique tout ou partie des enseignements de note finale supérieure ou égale à 6 des blocs non validés.

5) Cas des étudiants effectuant leur scolarité sur 2 ans

En fin de première année, le jury applique aux enseignements suivis par l'étudiant les mêmes règles que celles du redoublement, indiquées en section 4.

En fin de deuxième année, le jury applique à l'étudiant les mêmes règles que celles utilisées dans le cas d'une scolarité en un an.

6) Blocs d'enseignements obligatoires et optionnels

Enseignements obligatoires de la spécialité IF (28 ECTS) :

- Serveurs d'application, 3 ECTS
- Méthodes d'Ingénierie Logicielle, 3 ECTS
- Entrepôts de données, 3 ECTS
- Echange et Publication des données, 3 ECTS
- Sécurité, 3 ECTS
- Management du risque / Sécurité de l'information, 3 ECTS
- Finance des marchés, 3 ECTS
- Gestion de portefeuille et risque, 3 ECTS
- Anglais, 4 ECTS

Projets obligatoires de la spécialité IF (3 ECTS) : 2 projets à choisir parmi les 3

- Développement à base de composants, 1,5 ECTS
- Business Intelligence, 1,5 ECTS
- Progiciel Finance, Intégration et Paramétrage, 1,5 ECTS



Enseignements optionnels de la spécialité IF:

- Objet-relationnel/ Hibernate, 3 ECTS
- Négociation, 3 ECTS
- Création d'entreprise, 3 ECTS
- Actuariat pour le crédit et l'assurance, 3 ECTS

Chaque étudiant de la spécialité IF se voit affecté des options parmi les cours optionnels de la spécialité IF et tous les cours des deux autres spécialités du poleinfo3 (ID, SITN – voir liste ci-dessous). L'ensemble de ces cours constitue son bloc optionnel qui doit représenter **9 ECTS au minimum**.

Enseignements de la spécialité ID :

- DataMining, 3 ECTS
- Optimisation en finance, 3 ECTS
- Modélisation pour l'aide à la décision Programmation par contraintes, 3 ECTS
- Systèmes d'agents, 3 ECTS
- Méta heuristiques et optimisation combinatoire Ordonnancement, 3 ECTS
- Raisonnement et Diagnostic, 2 ECTS
- Performances et QoS, 3 ECTS
- Mise en œuvre de systèmes d'information, 3 ECTS
- Problématique de l'évolution des Systèmes d'information, 3 ECTS
- Application des outils de l'informatique décisionnelle en entreprise, 3 ECTS
- Aide Multicritère à la décision, 3 ECTS

Enseignements de la spécialité SITN :

- Algorithmes répartis Travail coopératif, 3 ECTS
- Conception et développements d'applications Internet, 5 ECTS
- Capitalisation et management des connaissances en entreprise/ SI pour la Gestion, 3 ECTS
- Management de projet informatique, 3 ECTS
- e-Marketing, 3 ECTS
- Droit et Technologies Nouvelles, 3 ECTS
- Recherche et gestion d'information sur le Web, 3 ECTS
- Méthodes de spécifications et de conception UML, 3 ECTS
- Mise en œuvre de systèmes d'information, 3 ECTS
- Problématique de l'évolution des Systèmes d'information, 3 ECTS

7) Note finale des enseignements

Enseignements obligatoires

Enseignement	ECTS	Épreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
Serveurs d'application	3	Projet	PR	N1= PR	
Méthodes d'Ingénierie Logicielle	3	Note CC Projet	CC PR	N2= 0,25CC+0,75PR	
Entrepôts de données	3	Projet Examen	PR E	N3= 0,3PR+0,7E	
Echange et Publication des données	3	Note CC Examen	CC E	N4=0,4CC+0,6E	3*(N1+N2+N3+N4+N5+N6+N8)+4*N9
Sécurité	3	Examen	E	N5=E	28
Management du risque / sécurité de l'information	3	Note CC Projet Examen	CC PR E	N6=0,1CC+0,5PR+0,4E	
Finance des marchés	3	Examen	E	N7=E	
Gestion de portefeuille / risque	3	Note CC Examen	CC E	N8=0,3CC+0,7E	
Anglais	4	Note CC Examen	CC E	N9=0,5CC+0,5E	

Projets obligatoires

Projet	ECTS	Épreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
<i>Développement à base de composants</i>	1,5	Projet	PR	N1= PR	1,5(Ni+Nj)
Business Intelligence	1,5	Projet	PR	N2=PR	$\frac{133(34)+347}{3}$ avec i et $j \in \{1,2,3\} - 2$ projets à
Progiciel Finance / Intégration et Paramètrage	1,5	Projet	PR	N3=PR	choisir parmi les 3 proposés

Enseignements optionnels

Coefficient : 9 ECTS au minimum parmi les options de IF ou les enseignements de ID et SITN

Coefficient: 28 ECTS

Coefficient: 3 ECTS

Enseignement	ECTS	Épreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
Objet-relationnel / Hibernate	3	Note CC Projet Examen		N1=0,1CC+0,4PR+0,5E	$\frac{\Sigma_i E C_i * Ni}{N_E}$ avec Ni la note d'une option de IF ou d'un enseignement de
Négociation	3	Note CC	CC	N2=CC	
Création d'entreprise	3	Projet	PR	N3=PR	SITN ou ID, EC_i le nombre d'ECTS de l'option et N_E la somme des ECTS des
Actuariat pour le crédit ou l'assurance	3	Examen	E	N4=E	enseignements optionnels (9 ECTS minium)

Rapport d'Activité 20 Crédits ECTS